



ASSAINISSEMENT POUR TOUS

Traduire un droit dans la réalité

Près de 40 pour cent des habitants de la planète ne jouissent toujours pas de l'accès à un assainissement amélioré. Aujourd'hui, 2,5 milliards de personnes ne disposant pas de toilettes adéquates sont exposées à un risque sanitaire et ne bénéficient pas de beaucoup d'opportunités économiques. Vivant souvent dans des environnements dégradés, elles se voient privées d'un droit humain fondamental. Accéder à un assainissement de base ne relève pas d'un acte de charité. Il s'agit au contraire d'un droit. La Campagne d'assainissement jusqu'en 2015 appelle les gouvernements et d'autres parties prenantes à inscrire ce droit dans la réalité.

L'assainissement constitue un droit de l'homme

En 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil des droits de l'homme ont reconnu que l'accès à de l'eau potable et à l'assainissement relevait d'un droit de l'homme indispensable pour la pleine jouissance de la vie et des autres droits de l'homme.¹

Que l'accès à l'assainissement et à l'eau ait été déclaré un droit de l'homme marque une étape importante de la réalisation de cet accès pour tous. Cette déclaration signifie que :

- L'accès à un assainissement de base et à de l'eau potable relève d'un droit, et non seulement d'un équipement ou d'un service fourni à titre charitable.
- Les progrès vers l'accès à un assainissement de base doivent être accélérés.
- Les efforts doivent viser en premier lieu les populations les moins desservies, notamment celles qui sont les plus éloignées et vulnérables.
- Les communautés, y compris les groupes vulnérables, doivent être dotées de moyens d'agir et participer aux prises de décisions.
- Les moyens et les mécanismes qui existent dans le système des droits de l'homme des Nations Unies doivent être utilisés pour suivre les progrès des différents pays vers la réalisation du droit à l'eau et à l'assainissement, et pour responsabiliser les gouvernements concernés.

Conceptions erronées entourant le droit de l'homme à l'assainissement

Conception erronée	Clarification
Ce droit habilite tout un chacun à un assainissement gratuit.	Il faut que les services d'assainissement soient durables et à la portée matérielle de tous. Il est attendu des bénéficiaires qu'ils y contribuent financièrement, à tout le moins dans la mesure de leurs moyens.
Ce droit prévoit que chaque ménage ait un service chez lui.	Les installations sanitaires peuvent se trouver au foyer ou à proximité de celui-ci. Elles comprennent les latrines à fosse.
Un pays est en violation de ce droit si sa population entière n'a pas accès aux installations sanitaires.	L'exigence prévue est que les gouvernements prennent des mesures pour réaliser progressivement ce droit, en utilisant le maximum de ressources disponibles.

¹ Résolution 64/292 de l'Assemblée générale des Nations Unies, « Le droit de l'homme à l'eau et l'assainissement ». A/64/L.63/Rév. 1, Soixante-quatrième session, Point 48 de l'ordre du jour, le 3 août 2010 ; et la Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme, « Les droits de l'homme et l'accès à l'eau potable et à l'assainissement », A/HRC/15/L.14, quinzième session, point 3 de l'ordre du jour, le 24 septembre 2010.

La défécation à l'air libre est la manifestation la plus extrême d'un mauvais assainissement

La Campagne d'assainissement jusqu'en 2015 vise premièrement à mettre fin à la pratique de la défécation à l'air libre, c'est-à-dire, au fait de déféquer dans des champs, dans des forêts, sous des buissons, dans des cours d'eau ou d'autres espaces ouverts.

Aujourd'hui, 1,1 milliard d'êtres humains, soit 15 pour cent de la population du monde, n'ont pas d'autre choix que de pratiquer la défécation à l'air libre, la manifestation la plus extrême d'un assainissement inadéquat.² De façon disproportionnée, cette pratique pénalise les populations les plus pauvres et marginalisées. Elle est fortement liée à la propagation de maladies mortelles, notamment diarrhéiques.

Pourquoi la défécation à l'air libre est-elle un affront aux droits de l'homme? Catarina de Albuquerque, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit humain à l'eau potable et à l'assainissement, explique :

« La dignité a directement trait au respect de soi. Elle est difficile à défendre quand on est obligé de s'accroupir en plein air, sans la moindre protection de son intimité, sans pouvoir se nettoyer après avoir déféqué, et courant constamment le risque d'être agressé pendant ce moment où l'on est aussi vulnérable »³

Passez à l'action!

Pour transformer le droit à l'eau et à l'assainissement en une réalité, nous avons besoin d'une action concertée.

En 2010, les Nations Unies ont appelé à un redoublement d'efforts pour atteindre les objectifs OMD et ont prêté leur soutien à un effort mondial en ce sens - la Campagne pour l'assainissement jusqu'en 2015. Cette campagne vise à accroître l'intérêt politique d'assainissement, à mieux cibler les financements, à coordonner les efforts sur la base de succès éprouvés, à encourager l'implication de communautés et de particuliers dans les prises de décisions, et à œuvrer pour s'assurer que toutes les populations aient accès à de l'information et à des services.

Mais en premier lieu, elle vise à mettre fin à la pratique de la défécation à l'air libre. Elle nous invite tous à nous attaquer à ce manque d'équité en accordant la priorité aux populations les plus pauvres et marginalisées.

Agissez pour l'assainissement en donnant le coup d'envoi à votre propre opération sous l'égide de la Campagne d'assainissement jusqu'en 2015 !

Visitez www.sanitationdrive2015.org pour :

- Trouver une trousse à outils en ligne, notamment le Guide du Planificateur, des fiches d'information, des cartes postales et d'autres idées pour assurer le succès de votre campagne.
- Partager vos récits de réussite et désigner les « animateurs de l'assainissement » qui se sont montrés des leaders dans les efforts pour mettre fin à la pratique de la défécation à l'air libre et promouvoir l'assainissement. Visitez www.sanitationdrive2015.org/take-action/be-a-sanitation-driver pour plus de précisions.

² Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement, « Progress on Drinking Water and Sanitation : 2012 update ». Fonds des Nations Unies pour l'enfance et Organisation mondiale de la santé, New York et Genève. 2012, p. 2.

³ Conseil des droits de l'homme, « Promotion et protection des tous les droits de l'homme - civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement ». Rapport de l'expert indépendant sur la question des obligations au titre des droits de l'homme liées à l'accès à de l'eau potable et à l'assainissement, Catarina de Albuquerque, 1er juillet 2009, p. 19.



Présentation : La Campagne pour l'assainissement jusqu'en 2015 s'inspire de la résolution adoptée par tous les membres de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2010, appelant à un redoublement d'efforts en vue d'atteindre la cible OMD d'une réduction de moitié de la population privée d'un accès durable à un assainissement de base. Elle est coordonnée par ONU-Eau, qui regroupe 30 entités des Nations Unies et 22 partenaires, et bénéficie de l'appui de nombreux groupes de la société civile à travers le monde.

www.sanitationdrive2015.org